



## REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN 2017

### ARTICLE 1 : Objet thème du concours

-A l'occasion de la création de l'espace Philippe de Vigneulles, la commission École/périscolaire et le centre communal d'action sociale organisent conjointement un concours de dessin.

-Le thème qui a été défini est le suivant : *imaginez l'espace Philippe de Vigneulles à Lorry-lès-Metz.*

### ARTICLE 2 : Participants

-Le concours est ouvert à tous les enfants domiciliés ou scolarisés à Lorry-lès-Metz. Un seul dessin par personne sera accepté.

### ARTICLE 3 : Catégories

-Les dessins seront répartis par classe d'âge, selon les 4 catégories suivantes :

(1) de 3 à 5 ans. (2) de 6 à 11 ans. (3) de 12 à 14 ans. (4) de 15 à 17 ans

### ARTICLE 4 : Critères de jugement

-Pour chaque catégorie, 3 dessins seront sélectionnés en fonction de la pertinence par rapport au thème, de la qualité artistique et de l'originalité.

### ARTICLE 5 : Support

-Les dessins seront réalisés sur des feuilles dont le grammage n'excèdera pas 220g maximum, de format A4 minimum et A3 maximum. L'épaisseur de la réalisation ne devra pas dépasser 1 cm.

-Chaque dessin devra être une création originale et aucune inscription personnelle ou reconnaissable ne devra figurer sur le dessin.

-Toutes les techniques manuelles seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage ... Les productions numériques ne seront pas autorisées.

-Les dessins devront être remis au secrétariat de mairie en précisant, au VERSO du dessin, les informations suivantes :

- NOM et Prénom du dessinateur/de l'enfant.
- la date de naissance de l'enfant
- l'adresse postale de l'enfant
- le numéro de téléphone et le nom de ses parents

### ARTICLE 6 : Droits d'utilisation de l'image et du nom

-Les participants à ce concours autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser gratuitement leurs dessins, avec leurs noms, prénoms et âges dans les diverses activités d'informations et sur tous les supports de communication de la Mairie.

### ARTICLE 7 : Le jury

-Le jury sera composé du groupe d'élus organisateurs du concours, du Maire et d'artistes peintres Lorriots.

-Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

### ARTICLE 8 : Calendrier

-Le concours suivra le calendrier suivant :

> 20 octobre 2017 : ouverture du concours (aucun accusé de réception ne sera fourni)

> 30 novembre 2017 : clôture de la remise des dessins

> janvier 2018 : publication des résultats et remise des lots

### ARTICLE 9 : Prix

Trois prix seront décernés dans chaque catégorie. Des bons d'achats seront attribués aux gagnants :

(1) de 3 à 5 ans : un bon d'achat de 50€ pour le 1er, 40€ pour le 2ème et 30€ pour le 3ème.

(2) de 6 à 11 ans : un bon d'achat de 50€ pour le 1er, 40€ pour le 2ème et 30€ pour le 3ème.

(3) de 12 à 14 ans : un bon d'achat de 50€ pour le 1er, 40€ pour le 2ème et 30€ pour le 3ème.

(4) de 15 à 17 ans : un bon d'achat de 50€ pour le 1er, 40€ pour le 2ème et 30€ pour le 3ème.

### ARTICLE 10 :

-L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

### ARTICLE 11 :

-Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

### ARTICLE 12 :

-Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

